

L'Adresse—M^{me} Mitchell

génération de militaires pour qui l'intégration est chose du passé. Je crois que cette préoccupation pour le passé et non pour l'avenir est peut-être une caractéristique du gouvernement conservateur et cela m'inquiète.

Le gouvernement devrait aussi exclure l'avortement du Code criminel. L'affaire Morgentaler a déjà trop bien illustré combien ces dispositions sont désuètes. J'estime que le public canadien en général admet que la décision revient aux femmes elles-mêmes. C'est une décision très personnelle. Et c'est une chose dont ni les parlementaires ni le système juridique ne devrait se mêler.

De nombreuses recommandations ont été faites pour rendre justice aux femmes, monsieur le Président. Nous croyons que ces mesures qui ont été inscrites au *Feuilleton* de la dernière législature, devraient revoir le jour, surtout celles qui préconisent le contrôle de la pornographie. C'est une question qui préoccupe presque tout le monde au Canada. Il faudrait aussi une nouvelle loi sur le divorce plus favorable aux enfants. Nous considérons également comme prioritaire le rapport Badgley qui traite des sévices infligés aux enfants de même que le rapport Abella. Nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement voudra examiner ces rapports.

● (1540)

Naturellement, les Canadiens se préoccupent de toute la question de la santé. Nous espérons que le gouvernement mettra en pratique la Loi canadienne sur la santé. Car il l'a promis. Je suis sûre que ce ne sera pas chose facile pour le nouveau ministre étant donné qu'en dépit des bonnes dispositions il rencontrera une forte résistance de la part des provinces conservatrices.

De même, nous notons avec satisfaction que le gouvernement fédéral, et cela est mentionné dans le discours du trône, s'appête à favoriser les services des centres médico-sociaux. J'estime cette mesure très importante. Il existe bien des façons d'utiliser plus efficacement nos services de santé. On pourrait sans nul doute appliquer l'assurance-maladie et augmenter le nombre de cliniques communautaires qui emploient plus de paraprofessionnels, en vue d'aider les infirmières et autres dispensateurs de soins médicaux. Nous attendons avec impatience de connaître les détails de ces propositions au comité.

La révélation la plus choquante du nouveau gouvernement est son intention de repenser les programmes sociaux universels, notamment la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, malgré la promesse du premier ministre, selon laquelle le caractère universel des programmes était sacrosaint. Cette initiative sera très mal vue des Canadiens qui espéraient que le premier ministre tiendrait ses promesses. L'une de ses premières propositions consiste à examiner ces programmes en posant des questions très tendancieuses, ce qui laisse supposer que le gouvernement envisage d'appliquer les programmes à des groupes cibles et de mettre au point un système d'évaluation du revenu dans l'intention de restreindre les avantages à ceux qui sont vraiment dans le besoin. Si c'est le cas, il n'étendra vraisemblablement pas ces programmes.

Le document intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada» propose plusieurs changements possibles. Nous espérons fortement que les débats mettront en cause non seulement

les personnes directement touchées, mais aussi les Canadiens de classe moyenne qui sont convaincus d'avoir tous droit sans exception à l'assurance-maladie, aux soins médicaux, à la pension de la vieillesse et aux allocations familiales. Ce groupe est celui qui contribue le plus à ces programmes par ses impôts et il compte bien en profiter d'une certaine façon.

Il va sans dire qu'un directeur de banque qui gagne plus de \$500,000 par an devrait être imposé rétroactivement pour la pension de la vieillesse ou les allocations familiales. Le premier ministre m'en a parlé l'autre jour à la Chambre. Cependant, ne nous laissons pas duper par ce projet branlant de réforme fiscale. Le premier ministre aurait dû dire—et il aurait dû en parler dans le discours du trône—que les Canadiens exigent une réforme fondamentale du régime fiscal et que le principe de l'impôt régressif, qui permet aux riches de payer peu ou pas du tout d'impôt, reporte le fardeau fiscal sur les Canadiens à revenu moyen. Nous estimons—et je pensais que le premier ministre était du même avis que notre chef à ce sujet, durant la campagne électorale—que les Canadiens dans les tranches supérieures de revenu devraient payer au minimum 20 p. 100 d'impôt. Si nous touchions cet argent, nous pourrions relever le montant des allocations familiales pour les familles qui sont le plus dans le besoin et maintenir les programmes sociaux à l'intention des Canadiens à revenu moyen.

Je crains fortement que les conservateurs ne suivent l'exemple des libéraux. C'est ce qui s'est passé pour le programme des 6 et 5 p. 100, où ils ont véritablement grignoté les programmes d'allocations familiales. Les personnes du troisième âge votent, et représentent un pourcentage de voix non négligeable. Tous les partis politiques le savent. Il faut bien l'admettre, les enfants, eux, ne votent pas. Par conséquent, lorsque le gouvernement désire sabrer, il pense immédiatement aux allocations familiales et aux programmes destinés aux enfants. Je m'inquiète de voir que l'on s'attaque à ces programmes et, bien sûr, nous nous y opposerons.

Je voudrais citer quelques extraits d'un rapport publié en 1983 par le Conseil national du Bien-être et intitulé «Les allocations familiales: un régime à repenser?» On peut y lire:

Nous ne voyons aucune raison convaincante, actuellement, de modifier le programme d'allocations familiales... Du point de vue de l'équité, il serait beaucoup plus logique de supprimer l'exemption d'impôt à l'égard des enfants, qui est régressive, plutôt que de modifier les allocations familiales, qui constituent une mesure progressiste...

Accorder des allocations familiales à tout le monde, c'est montrer la valeur que notre société accorde aux enfants. Elles constituent une source modeste, mais non négligeable, de revenu indépendant pour les mères, en particulier celles qui travaillent à la maison à plein temps; supprimer le versement universel des allocations familiales ne servirait qu'à accroître l'écart économique qui persiste entre les hommes et les femmes. En stimulant la consommation, les allocations familiales aident à créer et à conserver de l'emploi; on pourrait perdre beaucoup plus d'emplois que l'on en gagnerait si on utilisait les fonds des allocations familiales pour des plans de création directe d'emplois, qui sont toujours temporaires...

L'argument le plus fort en faveur d'allocations familiales universelles est le rôle qu'elles jouent dans notre régime de sécurité sociale.

Le rapport disait:

L'abandon du caractère universel des allocations familiales menacerait les autres programmes universels et, avec le temps, affaiblirait l'appui du public pour les améliorations nécessaires aux programmes sélectifs conçus pour ceux qui sont dans le besoin. En définitive, ce sont les pauvres qui pourraient avoir le plus à perdre de la suppression de l'universalité.